



PROGRAMME DE FORMATION

Habilitation Electrique

Module 1 – B0/H0/H0V – Non Electricien

Personnel exécutant

OBJECTIFS :

Mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme s'appuyant sur les dispositions du code du travail ainsi que sur les règles techniques contenues dans la norme NF C 18510 :

« Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique »

Prévention du risque électrique datant de janvier 2012.

REGLEMENTATION :

L'habilitation électrique est désormais une exigence réglementaire pour les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

Source INRS

PUBLIC CONCERNE :

Tout personne ayant à pénétrer sans surveillance dans un local à risque de choc électrique pour des travaux non électrique (peintre, maçon, nettoyage...).

PRÉREQUIS :

- Aptitude médicale
- Aucune connaissance particulière en électricité.

MOYENS ET CONTENU PEDAGOGIQUES

MOYENS ET TECHNIQUES

L'organisme de formation mettra à disposition des stagiaires tous les moyens et supports techniques (matériels, conditions similaires à l'exercice professionnel...) pour la bonne réalisation ainsi que la bonne mise en pratique de cette action de formation.

SAVOIRS & SAVOIRS FAIRE COMMUNS

- ✓ Grandeurs électriques (Courant ; Tension, Résistance, Puissance...).
- ✓ Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- ✓ Ouvrage ou installations.
- ✓ Zones d'environnement et leurs limites.
- ✓ Habilitation : Principe, symboles, limites et formalisation.
- ✓ Prescriptions de sécurité, protection collective.
- ✓ Incidents et Accidents.
- ✓ Evaluation du risque.

SAVOIRS & SAVOIRS FAIRE B0 H0 H0V

- ✓ Acteurs concernés par les travaux ;
- ✓ Habilitation indice 0 :
- ✓ Limites ;
- ✓ Analyse des risques ;
- ✓ Mesures de prévention.

EVALUATION

- ✓ Test d'évaluation théorique – QCM (15 questions minimum) ;
- ✓ Mise en situation de travail et d'intervention (Deux erreurs mineures maximum – Aucune erreur majeure)

La validation des différentes étapes d'évaluation viendra attester des Habilitations électriques des salariés et entraînera la délivrance d'un **TITRE d'HABILITATION(S)** soumis à signature de l'employeur.

RECYCLAGE : Préconisé tous les trois ans.

DUREE :

INITIALE
07 heures soit 1 jour

RECYCLAGE
07 heures soit 1 jour

